



ASSISTANT A TEMPS PARTAGE Discipline médicale : NEUROLOGIE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux est un établissement public de santé au service d'une population de 140 000 habitants. Situé au carrefour de trois régions (Centre-Val de Loire, Ile-de-France et Normandie) et quatre départements (Eure-et-Loir, Yvelines, Eure et Seine-Maritime), et à 35 minutes de Chartres et 50 minutes de Paris (train direct de la gare Montparnasse), il est le premier employeur de l'agglomération avec plus de 2 000 professionnels dont 276 médecins.

Doté d'un plateau technique complet, le centre hospitalier de Dreux offre toute la gamme de diagnostic et de soins en médecine, chirurgie et obstétrique ainsi que les soins de suite et de longue durée.

Siège départemental du SAMU, du Cegidd, du centre AMP, il est aussi un établissement de référence pour de nombreuses spécialités et a ouvert le premier centre de simulation en santé d'Eure-et-Loir.

Le centre hospitalier comprend par ailleurs une unité de recherche clinique et accueille chaque année des internes de 3e cycle.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisées (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le premier employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : Neurologie

Pôle de rattachement :

Chef de service : Olivier TEMGOUA - otemgoua@ch-dreux.fr - 02 37 51 78 37

Composition de l'équipe médicale : 4 PH temps plein

Nombre de lits : 25

Nombre de places :

Plateau technique : électrophysiologie (EEG, EMG, PES, PEV), échographie doppler TSA et transcranien

Autres :

4. Présentation du service du CHU de Tours

Nom du service : Neurologie

Pôle de rattachement : Tête et Cou

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Philippe, CORCIA, corcia@med.univ-tours.fr, 0247473724

Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 10 PH, 1 PH partagé Tours-Loches, 1 assistant partagé Tours-Chinon avant prise de poste de PH sur cette activité, 2 CCA, 1 assistante spécialiste, 1 assistant partagé Tours-Loches, 1 assistant partagé Tours-Orléans

Nombre de lits : 66

Nombre de places

Plateau technique : Neuroradiologie diagnostique et interventionnelle, Neurophysiologie, Vidéo-EEG,
5. Missions confiées
Prise en charge de patients en service de neurologie dans un secteur de 12 lits, visite quotidienne 5 jours/7. Participation aux staff avec présentation de dossiers. Donne des avis en consultation interservices au sein du CH. Préparer les réunions pluridisciplinaires sur des dossiers transversaux (neurologie /médecine polyvalente/ infectieux/ neuro radiologie). Participe aux réunions d'harmonisation des pratiques sur la prise en charge des pathologies chroniques entre le CH et Le CHU (lien entre CHU de tutelle et CH).
6. Les compétences à développer
Aptitude à la prise en charge globale des patients de l'entrée en hospitalisation à l'organisation de la sortie. Autonomie dans la tenue et gestion des dossiers médicaux. Savoir exploiter les moteurs de recherche pour revue, bibliographique... Aptitude à la planification des examens complémentaires selon la pertinence. Savoir élaborer et structurer un projet dans le cadre d'une étude, travailler en équipe.
7. L'organisation de la permanence des soins
- Dans l'établissement d'accueil : participe aux astreintes neurovasculaires en journée sous couverture d'un senior. - Au CHU de Tours : Chef de service CHU de Tours. - Visite senior dans le service 6 jours par semaine, - Participation à la garde de Neuro-vasculaire
8. Les valences (enseignement/ recherche)
l'utilisation efficiente des ressources du système de santé par la coordination des soins, le travail avec les professionnels de soins primaire, secondaires et tertiaires, o la médecine fondée sur des preuves et à la lecture critique d'articles médicaux. o la démarche d'assurance qualité et d'évaluation des pratiques professionnelles. o la méthodologie de la recherche clinique et des essais thérapeutiques, o la méthodologie de la recherche clinique et des essais thérapeutiques.
9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)
Unité d'exploration électrophysiologique : EEG, EMG, PEV, PES. Echographie doppler des troncs supra aortiques
10. Logement par l'établissement d'accueil
Mise à disposition logement à l'internat du CH de Dreux
11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistantat partagé
Possibilité de prolonger son assistantat spécialisé après la période de l'assistantat partagée au CH de Dreux
12. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera le CHU de Tours. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
13. Prise en charge des frais de déplacement
Oui selon le barème réglementaire
14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistantat partagé
Echange par voie de mail et surtout par téléphone avec mise à disposition d'un numéro de téléphone avec ligne directe si possible ou également téléphone portable personnel.